

**Document pour la conférence européenne
« Stratégies intégrées pour enfants et adolescents
dans les quartiers défavorisés »
Du 23 au 25 novembre 2004 à Berlin**

Sommaire

Remarques préliminaires	3
1. La plate-forme allemande « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles» – un exemple de « bonne pratique » pour l’actuel débat européen	3
2. La relation entre éducation et inégalités sociales – la notion de compétence dans le débat sur l’éducation	4
3. Points essentiels/conclusions pour le débat européen sur la société civile	6
4. Conséquences pour la politique et l’administration (Europe, échelle nationale, échelle régionale, villes et communes)	7
5. Organisation d’une conférence européenne en novembre 2004: « Stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés » – méthode et champs d’action	8
Panel I : Transmettre des compétences de vie – l’éducation et la formation (formelles, informelles, non-formelles) dans les quartiers défavorisés.....	10
Panel II : Immigration/interculturalité – la gestion de l’intégration, une mission communale.....	12
Panel III : Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés.....	14
Panel IV: Renforcement de la société civile et participation	17

Remarques préliminaires

Ce document doit servir de base de discussion à la préparation de la conférence européenne d'experts. Il reflète avant tout les expériences, les approches et les normes d'une bonne pratique d'intégration sociale des enfants et des jeunes dans les secteurs défavorisés, telles qu'on a pu les recenser depuis l'an 2000 dans le cadre de la plate-forme du Ministère Fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse de la République Fédérale d'Allemagne « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles » - *Entwicklung und Chancen junger Menschen in sozialen Brennpunkten – E&C*. Le souci principal de cet exposé est de rapprocher ces expériences des approches et débats européens sur l'intégration sociale des enfants et des jeunes.

Alors que le premier chapitre porte sur une présentation sommaire de la plate-forme E&C, les chapitres 2 à 4 jettent un pont entre les éléments centraux de sa philosophie et les actuels débats européens. Après le chapitre 5, qui décrit les enjeux de la conférence, le document se termine sur un exposé des quatre volets qui seront abordés dans l'optique de la plate-forme E&C.

1. La plate-forme allemande « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles » – un exemple de « bonne pratique » pour l'actuel débat européen¹

A la différence des programmes d'aides classiques du Plan pour l'enfance et la jeunesse de la Fédération, la plate-forme « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles » - *Entwicklung und Chancen junger Menschen in sozialen Brennpunkten – E&C* dépend de l'action « Quartiers avec un besoin particulier de développement – la ville sociale » - « *Stadtteile mit besonderem Entwicklungsbedarf – Die soziale Stadt* », qui est un projet commun de la Fédération et des Länder. La plate-forme E&C a pour mission d'encourager une mobilisation pluridisciplinaire des ressources ainsi que la participation active des habitants, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, aux processus de renouvellement social dans les quartiers/secteurs socialement défavorisés.

La plate-forme E&C organise des échanges de vues pluridisciplinaires au niveau de la Fédération, des Länder, des communes et des quartiers tout en proposant un débat fédéral sur la poursuite du développement/la réforme des services sociaux au sein de la République fédérale d'Allemagne. Œuvrant au profit des espaces sociaux susmentionnés, son objectif est de mobiliser le programme d'aides du Plan pour l'enfance et la jeunesse, de qualifier et de développer le travail des organismes publics et privés d'aide à l'enfance et à la jeunesse et de placer l'acquisition de compétences d'avenir – chez les enfants et les jeunes – au centre des lignes directrices pour l'amélioration de l'infrastructure et de la situation sociale dans les quartiers/secteurs défavorisés.

La plate-forme E&C s'efforce de réaliser les objectifs suivants :

- lutte contre l'exclusion sociale,
- acquisition de compétences d'avenir (dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, des affaires sociales, de la santé et de l'emploi),

¹ cf. chapitres 1-4 : Hartmut Brocke, Hypothèses de travail, Table ronde d'experts de haut rang, 12 et 13 décembre 2002 à Bruxelles

- responsabilisation et renforcement de l'engagement social grâce à une mobilisation des compétences transversales des services administratifs, des organismes et de la communauté.

Dans ses projets, « Le Travail social en tant que coproduction » recommande aux acteurs impliqués de changer de modèle et d'opter pour un système de réseaux ancrés dans l'espace social. Il conseille un travail en réseau à deux niveaux :

- le réseau stratégique des services administratifs,
- le réseau opérationnel local.

Les aides spécialisées impliquent une contribution/participation des bénéficiaires de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. L'accent est mis sur l'extension des réseaux locaux et le développement simultané de l'engagement démocratique ainsi que sur la combinaison de programmes d'aides spécifiques et la mise en place de projets communs.

Dans ses objectifs, la plate-forme E&C insiste sur la notion de capital social et combine les formes de participation locales avec des projets/actions réussis, l'intensité démocratique et la croissance économique. Lorsque l'on peut y recourir, le capital social permet de renforcer la compétitivité des différents secteurs et d'intensifier la cohésion sociale. L'absence de capital social, en revanche, entraîne le manque de réussite économique, l'exclusion sociale et la pauvreté. Dans sa démarche, le changement de modèle introduit par la plate-forme nationale E&C comporte une prise en compte des dimensions suivantes :

- la dimension économique,
- la dimension écologique,
- la dimension sociale,
- la dimension interculturelle,
- la dimension hommes-femmes,
- la dimension éthique,
- la dimension spatiale.

La plate-forme nationale E&C comprend un certain nombre de programmes partiels et spécifiques. Chaque programme implique la « responsabilité transversale » des organismes publics et privés du travail social ainsi que la contribution active des bénéficiaires. Par le passé, le programme « Compétence et qualification » l'a spécialement bien montré et actuellement, cela vaut particulièrement pour le programme fédéral du FSE (Fonds social européen) : « Capital local à des fins sociales » (« Lokales Kapital für soziale Zwecke - LOS »). Dans ce contexte, les villes, communes et districts comprenant des secteurs « E&C » ont bénéficié/bénéficié de fonds de disposition/subventions globales : grâce à la délégation de responsabilités budgétaires et à la création d'un fonds (expérimental), ces villes, communes et districts se voient offrir une nouvelle forme de régulation (réseau des services administratifs) et une participation locale (réseau local) conformément aux objectifs du programme.

2. La relation entre éducation et inégalités sociales – la notion de compétence dans le débat sur l'éducation²

² voir également le panel I de ce document, à partir de la p. 9

La question clé de la lutte contre l'exclusion sociale est de savoir comment procurer aux générations montantes, aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, le soutien et les structures qui ne constitueront pas des freins, mais leur permettront de développer leur personnalité tout en renforçant leur aptitude à acquérir des compétences d'avenir. En ce sens, l'éducation recouvre bien plus que l'école, la formation ou l'acquisition de qualifications. Elle est une condition *sine qua non* pour que les enfants et les jeunes puissent s'affirmer et trouver leur place dans un monde qui change. Ainsi, en matière d'éducation, la pédagogie moderne ne parle plus de qualification mais de compétences de vie.

L'accès aux ressources et à de tels processus d'éducation personnalisés décident non seulement du champ du possible de chaque biographie, mais également de son évolution ultérieure. Or, ces ressources et leur accessibilité sont différemment réparties selon le niveau d'éducation de la famille d'origine et l'espace – défavorisé ou non – dans lequel on grandit.

Pour savoir quelles compétences de vie les enfants et les jeunes doivent acquérir pour faire face à l'avenir, nous pouvons seulement nous appuyer sur un diagnostic relatif à la « société de demain ». Sur ce point, les opinions nationales et européennes convergent largement : la société de demain

- sera une société de la connaissance qui requerra de s'éduquer et de se former tout au long de la vie,
- sera une société du risque qui demandera à chaque biographie de rester flexible tout en préservant son identité,
- restera une société du travail dans laquelle le travail ne fera pas défaut, mais dans laquelle la participation des individus sera de plus en plus sollicitée,
- sera une société démocratique qui permettra à tout un chacun de participer aux débats politiques et de défendre librement ses opinions,
- sera encore plus une société civile avec de multiples formes de participations, de solidarités, de réseaux sociaux et de coopérations des citoyens,
- restera une société d'immigration dans laquelle des hommes de diverses origines, religions, cultures et traditions cohabiteront et devront être intégrés.

En fonction de la situation personnelle et du lieu d'habitation de tout un chacun, ce diagnostic de la société de demain fera apparaître une société du risque ou une société aux multiples options. Mais quel que soit le cas de figure, il offre l'opportunité de filtrer les attributs, qualités, normes et aptitudes souhaitables/requises pour faire prendre vie à la notion de compétence.

La société du risque exige des capacités identitaires, la société de la connaissance des capacités d'apprentissage, la société civile la capacité de participation, la société du travail la capacité de reproduire et la société de l'immigration des compétences interculturelles. Ce profil des compétences clés de l'avenir ne porte pas seulement sur l'individu, mais également sur l'action professionnelle et les institutions du travail social. Ainsi, les interventions, propositions, mesures, projets et programmes d'aide se voient proposer des critères pour élaborer des propositions d'éducation dans les domaines suivants :

- développement biographique,
- nouveaux paramètres professionnels,
- transformation des institutions.

Du fait de son ampleur, cette acception de l'éducation ne saurait se limiter aux institutions de l'éducation formelle, mais exige aussi d'impliquer – délibérément et

activement – les types d'éducation informelle et non-formelle qui s'adressent aux enfants et aux jeunes tout en visant un renforcement des compétences éducatives des parents et une consolidation des lieux de vie (milieu familial immédiat, environnement organisé, environnement non organisé).

3. Points essentiels/conclusions pour le débat européen sur la société civile³

Le triangle composé des institutions étatiques, des destinataires, utilisateurs, citoyens, et fournisseurs/organismes chargés des prestations sociales doit être redéfini.

Les institutions étatiques et les différents niveaux de *gouvernement* (composés en Allemagne de la Fédération, des Länder et des communes) ne peuvent être dessaisis de leur responsabilité publique dont l'objet principal est d'offrir des normes de qualité identiques et une accessibilité la plus large possible aux membres de la société.

La co-responsabilité des destinataires, utilisateurs, citoyens et organisations de la société civile en matière d'action publique et privée doit être prise en compte et renforcée (mobilisation et entretien du capital social).

La société civile (contribution et participation) suppose une participation aux processus décisionnels qui soit fondée sur une compétence décisionnelle confirmée : elle suppose également la décentralisation, une évolution adaptée à la situation locale, l'instauration de normes valables pour l'ensemble de la communauté, le développement de rapports de confiance, la prise en considération de liens de communauté, l'acceptation de cultures et de communautés spécifiques, la proximité de ces cultures, et des prises de décision en « concertation » avec l'environnement local.

L'objectif de solidarité et de mobilisation des citoyens n'a de chance de réussir que s'il est soutenu par le monde politique, les institutions, les organisations et les réseaux. Ces derniers se composent avant tout d'associations, d'actions sociales, de projets et de fondations. La valeur créée par l'engagement naît du dialogue, de la communication et du comportement social. C'est entre les personnes et non auprès de chacune d'entre elles que se trouve le capital social. Apparaissant dans différents espaces sociaux, il peut faire l'objet de mesures locales. Les frontières du travail professionnel, du travail individuel et du travail citoyen deviennent plus perméables. Le passage d'un champ d'activité à l'autre se normalise.

Pour que les hommes utilisent leur temps de manière plus souple, il convient d'entendre la notion de prestation au sens « large » et donc de valoriser les activités exercées en dehors de l'activité professionnelle. La prestation économique de tout un chacun fait appel à un certain nombre d'autres prestations (éducation, prestations sociales, prestations extra- et post-professionnelles). Dans la mesure où elle suppose la participation à des missions publiques, la citoyenneté civile offre également de meilleures chances d'intégration aux immigrés et aux étrangers. Les changements rapides et radicaux des technologies sociales et culturelles exigent une (nouvelle) créativité de la part de la politique publique. Le nouveau paradigme de la politique sociale stipulant l'importance des résultats, il s'agit désormais de résoudre les problèmes et non de les institutionnaliser ; c'est-à-dire de civiliser et non de subventionner les villes et les systèmes.

³ voir également le panel IV de ce document à partir de la p. 16

4. Conséquences pour la politique et l'administration (Europe, échelle nationale, échelle régionale, villes et communes)⁴

La politique et l'administration doivent établir des règles et prendre des initiatives qui aboutiront à la (re)définition d'un mélange concerté de responsabilités fondées sur la coopération entre les participants et fourniront des modèles appropriés à chaque domaine de prestations. La politique et l'administration doivent fixer les normes et critères de qualité essentiels dans le cadre de l'aide publique.

La politique et l'administration doivent développer des programmes d'aide et des directives de financement qui constitueront autant d'incitations au renforcement, là où l'un des éléments constitutifs (esprit d'entreprise, Etat social et participation des citoyens) pourra passer pour sous-développé.

La politique et l'administration doivent en outre procéder à la mise en place de fonds d'innovation qui permettront d'expérimenter de nouvelles pratiques.

Dans ce contexte, on pourra continuer de développer les « nouveaux modèles de régulation » de ces dernières années de sorte à ce qu'ils cessent de servir d'éléments concourant à la participation des citoyens pour devenir des éléments complémentaires de cette participation. Ainsi, la participation des destinataires, utilisateurs et citoyens pourra être formulée non seulement comme un droit, mais également comme une obligation des prestations sociales.

Les nouveaux objectifs politiques s'énumèrent comme suit :

- accroissement de la satisfaction des citoyens avec des prestations et des projets locaux (acceptation),
- participation renforcée des citoyens à la formation d'une volonté démocratique et à la revivification de la démocratie communale (démocratisation),
- consolidation de la disposition des citoyens à s'assister mutuellement (solidarité),
- allègement des budgets communaux par le biais de la participation des citoyens (efficacité),
- amélioration des résultats politiques conformément aux objectifs politiques (résultats et solutions).

Les programmes d'aide et les directives de financement devront comporter des solutions « win-win » (gagnant-gagnant) pour

- le secteur public,
- les destinataires,
- les organismes fournissant des prestations sociales.

Ce faisant, il convient d'établir des règles équitables pour les processus de redistribution (avantages et charges) accompagnant toute mesure prise dans le cadre d'une réforme. Les conséquences en seront par exemple les suivantes :

- une autonomie budgétaire accrue,
- le réinvestissement des économies réalisées dans le domaine social,
- la mise en place de fonds expérimentaux,
- la reconnaissance des coûts véritables (administration, gestion de la qualité, développement) et la disposition à en assumer une partie.

⁴ voir également le panel III de ce document, à partir de la p. 13

5. Organisation d'une conférence européenne d'experts en novembre 2004 « Stratégies intégrées pour enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés » – méthode et champs d'action

De même que les buts visés par la plate-forme E&C – intégration sociale, transmission de compétences d'avenir, responsabilisation et renforcement de l'engagement social – font partie des priorités européennes, les approches et les instruments qu'elle recommande – travail en réseaux, actions pluridisciplinaires, partenariats locaux et participation – revêtent eux aussi un rôle de plus en plus important au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, pour améliorer durablement la situation des enfants et des jeunes, de nombreux pays européens hors de l'UE réagissent eux aussi aux phénomènes urbains de pauvreté et d'exclusion en recourant prioritairement à la mise en place de nouveaux projets communaux et locaux.

En dépit des spécificités nationales et communales/locales résultant des différentes voies de développement qu'elles ont emprunté, les villes et communes européennes se voient toutes confrontées à des défis similaires. En s'inspirant de la méthode ouverte de coordination, la conférence européenne d'experts se propose d'organiser un échange de vues européennes sur les pratiques qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'intégration sociale d'enfants et de jeunes défavorisés à l'échelle communale et locale. Dépassant les frontières nationales, la conférence portera toute son attention sur les pratiques intégratives innovantes en matière d'inclusion sociale, elle permettra aux participants d'apprendre les uns des autres et apportera une contribution au renforcement de la dimension sociale en Europe.

A cette fin, quatre domaines prioritaires pour une amélioration durable de la situation des jeunes personnes dans les quartiers défavorisés ont été identifiés (ces quatre domaines font l'objet d'une description détaillée à partir de la p. 9). Partant du principe que l'acquisition de compétences de vie et d'avenir détermine largement les chances des enfants et des jeunes, le premier volet (à partir de la p. 9) porte sur l'éducation et la formation (formelle, non formelle et informelle).

Véritable mission stratégique de demain, le deuxième défi central est axé sur l'intégration des enfants et des jeunes issus de l'immigration et ce, tout spécialement dans les secteurs ayant des besoins de développement élevés. Dans ce contexte, il s'agit avant tout de développer des projets solides de gestion interculturelle des villes et/ou des quartiers et de garantir l'égalité des chances aux jeunes immigrés en matière de droits d'accès à l'éducation et aux autres prestations locales (à partir de la p. 11).

Le développement et l'utilisation de nouvelles stratégies/nouveaux instruments de régulation communaux venant remplacer les anciens modèles et leurs solutions politico-administratives constituent le troisième volet des échanges de vues européennes. Dans ce contexte, il s'agira de formes de *gouvernement* plus efficaces ainsi que de coopérations, d'alliances et de réseaux nouveaux – acteurs privés inclus – comme la société civile ou bien encore l'économie. En bref : l'accent sera placé sur les stratégies et approches de renforcement des capacités locales (*local capacity building*) visant à contrer durablement les processus de ségrégation urbains (à partir de la p. 13).

Dans la mesure où la participation et l'engagement citoyens des jeunes personnes et de leurs familles contribuent largement à un développement durable des villes/quartiers et au renforcement de la société civile, le quatrième volet de la conférence portera sur leur promotion au niveau communal et local (à partir de la p. 16).

Les échanges de vues de cette conférence européenne, qui est organisée par le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse (BMFSFJ) en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ainsi que la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe, s'achèveront par une déclaration conjointe des communes européennes sur les stratégies d'intégration à l'attention des enfants et des jeunes dans les quartiers défavorisés.

Les champs d'action thématiques dans l'optique de la plate-forme E&C

Panel I : Transmettre des compétences de vie – l'éducation et la formation (formelles, informelles, non-formelles) dans les quartiers défavorisés

1.

La société de demain (c'est-à-dire la société de la connaissance) exige des enfants et des jeunes d'aujourd'hui qu'ils deviennent des adultes dotés d'une personnalité propre et qu'ils disposent d'un répertoire de compétences sociales et professionnelles afin d'être à la hauteur de besoins nouveaux. Certains objectifs en matière de politique de l'éducation comme l'incitation à l'apprentissage continu tout au long de vie sont au cœur de la stratégie européenne de la croissance et de l'emploi. Dans ce contexte, l'enjeu ne porte pas seulement sur le bien-être économique et l'adaptation aux besoins croissants du monde du travail, ni seulement sur l'épanouissement ou le développement personnels de l'individu : il porte également sur la fonctionnalité des structures démocratiques et sur le lien social.

L'accès à l'éducation est un élément clé de la participation et de l'égalité des chances. Or souvent cet accès est insuffisant, surtout pour les enfants et les jeunes de quartiers défavorisés. Lorsqu'elle se traduit par l'absence de capital socioculturel au sein du foyer parental, l'origine sociale constitue alors le frein le plus important. Plus les enfants et les jeunes de quartiers défavorisés ont la possibilité d'accéder tôt à des programmes d'éducation, plus les chances sont grandes de prévenir les discriminations découlant de situations marginalisées. Pour ce faire, les domaines de l'apprentissage non-formel et informel doivent se voir accorder une place de choix aux côtés de l'apprentissage formel. En ce sens, l'éducation ne se résume pas à une simple acquisition de connaissances : il s'agit également d'un processus de préparation des individus, qui devront être capables de prendre leur vie en main et apprendre à s'instruire de façon autonome.

2.

De nombreux pays européens peuvent se prévaloir d'une longue tradition de programmes d'éducation intégrés qui réussissent à renforcer les compétences de vie des jeunes personnes : quantité de communes européennes proposent une offre variée d'aides, de conseil et d'encadrement aux enfants, aux jeunes et aux familles. Cependant, dans les quartiers défavorisés, certaines populations ne sont absolument pas couvertes par ces structures – ou n'en font pas l'usage. Ainsi, en dépit d'une mobilisation importante de ressources au profit de ces quartiers, les communes assistent à une diminution croissante des chances de développement des enfants et des jeunes qui y résident et ne peuvent que constater les effets désavantageux du lieu de résidence. Pour cette raison, de nombreux efforts de réforme ont déjà été déployés, à divers endroits, afin de mieux adapter l'infrastructure éducative aux besoins. Les différentes stratégies appliquées se sont axées sur la spécificité des problèmes et des contextes locaux.

3.

Pour remplir leur mission publique et permettre aux enfants comme aux jeunes des quartiers défavorisés de grandir dans l'égalité des chances, les communes doivent permettre à tous les groupes de population des secteurs défavorisés d'accéder aux programmes éducatifs et sociaux. Au niveau communal et administratif, afin de répondre de façon plus ciblée aux besoins et de proposer des solutions adaptées, l'action doit être concentrée sur les lieux et les espaces de vie des enfants, des jeunes et des familles de quartiers défavorisés (action locale intégrée et adaptée aux ressources).

Pour ce qui est du processus d'épanouissement de la personnalité, du développement des potentiels personnels, et de l'individuation, il s'agit en priorité de commencer le plus tôt possible avec la promotion de l'éducation. De nombreux pays disposent déjà depuis très longtemps de moyens complets – ou s'efforcent de les développer – pour une prise en charge des enfants dès leur plus jeune âge. Il existe en outre des stratégies alliant la prise en charge des enfants en bas âge à des programmes de consultations familiales et éducatives ou à d'autres types de prestations (*one stop agency*) : les parents y bénéficient d'une assistance non seulement en matière d'encadrement des enfants, mais également en matière de recherche d'emploi, de qualification, de recherche de logement, de santé préventive, etc. Il serait envisageable de proposer de tels programmes adaptés aux familles dans les garderies : dès lors, chaque garderie pourrait également activer la participation et l'engagement citoyens ainsi qu'une organisation autonome des habitants du quartier – tout en se transformant en centre familial et de proximité⁵. Pour la mise au point de tels programmes, les établissements de garde d'enfants devraient coopérer, au sein de leur quartier, avec d'autres établissements publics et des organismes du secteur tertiaire, voire avec l'économie, mais surtout avec l'école afin de faciliter le passage de la maternelle à l'école.

Pour que les périodes de transition de chaque parcours individuel soient réussies, les stratégies intégrées de l'ensemble des acteurs de l'espace social peuvent être un moteur déterminant. L'intégration sociale des enfants et des jeunes de secteurs défavorisés peut être soutenue par une coopération entre garderies et écoles élémentaires, par des offres communes de prise en charge de la part des écoles et des organismes sociaux d'aide à la jeunesse, ainsi que par le rapprochement des centres de formation et de l'économie locale au moment du passage de l'école à l'apprentissage ou à l'exercice d'un métier. De telles offres de formation intégrées qui tiennent compte non seulement de la signification des espaces de proximité sociaux dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes, mais également d'aspects tels que la prévention contre la violence urbaine, l'alphabétisation – en particulier pour les minorités ethniques et les immigrés –, ou la santé, contribuent de façon considérable à l'amélioration des perspectives d'avenir des enfants et des jeunes.

En outre, pour garantir les chances de réussite d'un grand nombre de jeunes des secteurs défavorisés, il est essentiel de proposer des formations facilitant l'accès au marché du travail. Grâce à ces offres, qui s'efforceront le plus possible d'être « taillées sur mesure » (*case-management*), les jeunes acquerront des qualifications clés dans les domaines sociaux et professionnels : ces qualifications seront autant de compétences intéressantes sur le marché. Dans ce contexte, il est également possible de faire appel à des stratégies intégrées en établissant des réseaux entre les organismes d'aide à la jeunesse, les bureaux d'aide sociale et les agences pour l'emploi, ou bien encore entre l'économie et les associations d'utilité publique des quartiers concernés.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes personnes défavorisées d'acquérir des compétences d'avenir, il est nécessaire de soutenir les programmes extra-scolaires de formation non-formelle apportant une contribution importante à l'intégration sociale, à la citoyenneté active, à la solidarité, au développement personnel, à l'engagement bénévole et à la confiance en soi. Dans ce cadre, il est primordial que les compétences acquises par ce biais soient reconnues et que la complémentarité entre éducation/formation formelle et non-formelle soit renforcée. De plus, pour valider ces compétences, il faut veiller à la transparence des procédés, des normes, des critères

⁵ En Angleterre notamment, l'expérience a été tout à fait positive dans le domaine de l'éducation élémentaire avec le programme « *Early Excellence Centres* ». En sus de la garde et de l'éducation des enfants, des offres pour les familles y ont été développées : outre un conseil en matière d'éducation et des aides à l'intégration sur le marché du travail, elles proposaient également des programmes de formation et un renforcement de la capacité à s'aider soi-même.

d'évaluation et des informations. Cependant, l'apprentissage non-formel dans le travail avec les jeunes et les activités pour les jeunes devra conserver son caractère ouvert.⁶

Panel II : Immigration/interculturalité – la gestion de l'intégration, une mission communale

1.

Pour presque tous les Etats européens, la question de l'immigration et la solution de problèmes complexes liés à l'intégration représentent l'un des plus grands défis du présent et encore plus de l'avenir. Les mouvements de migration internationaux, dans leur double dimension d'immigration et d'émigration, ne sont plus seulement un phénomène national, mais se sont transformés en phénomène global. Dans l'ensemble, la mobilité au-delà des frontières, une conséquence des processus de globalisation internationaux, gagne en importance et place les Etats nationaux européens devant une nouvelle définition des tâches politiques. Même si, en raison d'évolutions historiques spécifiques, les juridictions relatives à l'immigration et à l'intégration de même que les projets qui les accompagnent diffèrent d'un pays européen à l'autre – permettant par là même de recourir à certains types d'instruments et non à d'autres –, les communes européennes doivent toutes relever des défis similaires. L'avenir des villes et des communes européennes sera multiethnique et interculturel. En raison de l'immigration, mais surtout des effets relatifs aux générations, les pronostics annoncent un accroissement considérable de la proportion d'enfants et de jeunes issus de l'immigration au sein de la population totale des jeunes. Cette évolution touche en particulier les grandes villes et les villes moyennes d'Europe. Vue sous l'angle régional, la migration est un phénomène essentiellement urbain. En 1997, déjà, dans une ville comme Francfort-sur-le-Main, la proportion de jeunes issus de l'immigration s'élevait à près de 50 pour cent. Et même dans le cas d'une ville moyenne d'Allemagne comme Solingen, les pronostics annoncent une hausse considérable de la proportion d'enfants et de jeunes issus de l'immigration : en l'an 2010, ils devraient représenter 42 pour cent de la population totale de jeunes.⁷

A l'intérieur des villes européennes, la répartition des personnes issues de l'immigration présente partout une image aux contours similaires. La proportion d'immigrés est particulièrement élevée dans les zones et quartiers dits défavorisés, où les problèmes sociaux s'accumulent. Par ailleurs, même si leurs effets stabilisateurs en matière d'intégration ont été reconnus durant ces dernières années, les colonies ethniques de certaines zones urbaines constituent désormais un véritable problème de société pour la plupart des villes européennes. De plus, dans de nombreux pays, même les deuxièmes générations sont concernées par des taux d'emploi faibles et des taux de chômage élevés, ce qui témoigne des difficultés rencontrées par les politiques d'intégration.

⁶ Document de travail commun de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe « Voies vers la validation et la reconnaissance de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage dans le domaine de la jeunesse », février 2004.

⁷ Si l'on procède à une analyse plus fine de la répartition de la population issue de l'immigration en s'appuyant sur l'exemple de la RFA, on constate que quatre cinquièmes des immigrés vivent dans des grandes villes d'Allemagne de l'Ouest de plus de 100 000 habitants. En affinant encore plus l'analyse, on observe que 60 % de la population immigrée habite dans des villes d'Allemagne de l'Ouest de plus de 500 000 habitants, tandis que 21,7 % vivent dans les villes de 100 000 à 500 000 habitants. En revanche, dans les milieux ruraux présentant une faible densité de population, la proportion d'immigrés se situe en moyenne entre 2,8 et 7 %. (Arbeiterwohlfahrt Bundesverband e.V., Sozialbericht 2002 : Die Einwanderungsgesellschaft. Forderungen an das Jahrzehnt der Integration, p. 25).

2.

Pour cette raison, l'encouragement à la cohabitation interculturelle comptera parmi les tâches stratégiques de demain : la responsabilité en sera centralisée, mais les solutions devront être trouvées au niveau local. L'intégration a lieu sur le terrain, dans les communes et dans leurs espaces sociaux respectifs. C'est là que l'intégration peut réussir et que certains problèmes complexes d'adaptation peuvent être résolus. Jusqu'à présent, l'expérience européenne en matière d'orientation et de développement de stratégies d'intégration a montré que, même s'ils rencontrent un certain succès, dans de nombreux cas les projets isolés ne s'inscrivent que rarement dans la durée et ne produisent pas les effets de synergie recherchés. Dans la mesure où de nombreux champs politiques sont concernés et où l'implication de partenaires clés se révèle nécessaire, la politique d'intégration urbaine doit être abordée sous la forme d'un thème transversal – comme le montrent les approches de certaines communes dans des pays versés dans l'intégration tels que la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou le Danemark.

3.

Par-delà les différents contextes communaux et les problématiques locales rencontrées dans les villes européennes, il est nécessaire d'instaurer une gestion stratégique de l'intégration (gestion de la migration) et une régulation politique communale qui s'inscrive dans la durée. Ce n'est que de cette manière que les processus d'intégration pourront réussir à long terme. A cet effet, il faudra tenir compte des besoins respectifs de chaque groupe d'immigration. Par ailleurs, il convient de considérer l'intégration comme un processus interactif qui exige la volonté et les efforts conjugués de la société d'immigration et des immigrants.⁸

Le dispositif de gestion stratégique de l'intégration demande d'abord la création d'un système de compte-rendu et de contrôle pertinent qui permette d'une part de déterminer les approches et les catalogues de dispositions à prendre au regard des objectifs conjointement fixés, et qui renseigne d'autre part sur la réalisation des objectifs communaux. Dans le même temps, il est primordial de développer un plan stratégique à long terme qui propose des mesures adaptées les unes aux autres et mette en relation les acteurs clés de la politique d'intégration tout en assurant la participation des immigrants.

Pour ce faire, il est indispensable de créer un réseau interculturel et d'institutionnaliser des structures communales de participation ainsi que des structures informelles et occasionnelles intégrant les immigrants tout comme leurs organisations privées de différentes origines ethniques. Les réseaux multiethniques qui, au sein des communes et de leurs espaces sociaux, comprennent des acteurs de différents domaines de la société sont considérés comme la base d'un processus d'intégration « à portée de main ». Ceci exige et favorise à la fois un contact actif avec les immigrants, tout en encourageant leur engagement citoyen et en recourant au(x) potentiel/compétences de médiation d'acteurs intermédiaires. De plus, l'implémentation d'une gestion stratégique de l'intégration au niveau des communes exige la mise en œuvre de différentes approches pour que cette stratégie soit transférée dans le domaine de la pratique. A ces fins, pour crédibiliser la politique interculturelle des villes, il faudra commencer par une ouverture interculturelle des administrations : une approche qui n'en est qu'à ses débuts en Allemagne, mais qui est appliquée et évaluée avec succès, depuis plusieurs années, dans d'autres communes européennes, notamment à Londres. L'ouverture interculturelle de l'administration vise à rendre disponibles et accessibles

⁸ Comité européen sur les migrations, Vers une stratégie de gestion des migrations, Conseil de l'Europe, novembre 2002

les institutions et les services locaux, non seulement aux autochtones, mais aussi aux immigrés, et donc à toutes les minorités linguistiques et culturelles des communes.⁹ Dans ce contexte, il faut surtout veiller à l'égalité des droits d'accès des jeunes immigrés et de leurs familles aux services sanitaires sociaux.

Pour contrer dès leur plus jeune âge l'exclusion des enfants et des jeunes issus de l'immigration, pour prévenir à temps les processus de marginalisation et de sélection, de nombreux pays devront accorder une importance accrue à l'acquisition de compétences d'avenir au sein de la population des immigrés : pour ce faire, ils devront notamment promouvoir les domaines de l'éducation et de la langue, car de même que l'intégration sociale et culturelle peut être freinée par une maîtrise insuffisante de la langue, les perspectives d'emploi et les chances de réussite peuvent être contrariées par des diplômes de fin d'études et des certificats de qualification insuffisants. Pour réussir l'intégration, il faut garantir l'égalité des chances des enfants et des jeunes issus de l'immigration tout comme celles de leurs parents face aux processus éducatifs et aux succès qu'ils engendrent ; dans ce contexte, il faut également utiliser et soutenir la capacité à s'aider soi-même comme principale ressource.

Face au phénomène de plus en plus observé de la transmigration – de nombreux immigrés envisagent un éventuel retour ou une poursuite de leur déplacement ; ainsi, les processus de migration perdent leur caractère unique et définitif, le changement de lieu de vie est plus fréquent –, l'entretien et le développement du bagage linguistique des immigrés de même que l'acquisition d'autres compétences occupent une place essentielle dans les institutions éducatives de la société de l'immigration.¹⁰

Panel III : Stratégies de régulation et programmes locaux de développement social dans les quartiers défavorisés

1.

Les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les familles qui vivent et grandissent dans des quartiers défavorisés y subissent diverses formes de ségrégation et de privations : pour réussir leur intégration sociale, se voir offrir des perspectives professionnelles, avoir accès aux prestations relatives à la santé et à l'éducation, et surmonter toute sorte de problèmes rencontrés dans les domaines sociaux et éducatifs, ils ont besoin d'une aide structurelle spécifique, d'un accompagnement et d'un soutien.

Dans beaucoup de pays et de communes européens il existe, sur le plan communal, une offre différenciée d'aide, de conseil et d'encadrement pour les enfants, les jeunes et les familles. Souvent, il revient aux différentes institutions et autorités d'intervenir pour créer les conditions nécessaires à l'accompagnement des familles et à l'accueil des enfants. Chacune de ces unités organisationnelles tente d'agir efficacement en recourant à ses propres spécialités professionnelles, à ses structures, procédures, normes et critères d'assurance de la qualité. Toutefois, chacune de ces institutions est amenée à constater qu'en dépit de la multitude de ressources et de potentialités engagées dans les quartiers défavorisés, aucune solution durable n'est apportée aux problèmes sociaux rencontrés : les quartiers concernés n'enregistrent aucune évolution positive en terme d'infrastructure, d'économie, de culture, d'éducation et de

⁹ Hauke Hartmann/Marga Pröhl, Politique urbaine interculturelle – approches et exemples réussis, Journal de la Regiestelle E&C, n° 10, mai 2003 ; voir également le réseau urbain « Cities of Tomorrow », www.cities-of-tomorrow.net

¹⁰ Ingrid Gogolin, Migration et éducation, Journal de la Regiestelle E&C, n° 6, juillet 2002

santé. En général, le redoublement des moyens employés se révèle inopérant face à l'évolution des quartiers défavorisés et à des tendances négatives se renforçant les unes les autres.

2.

Un certain nombre de pays ont déjà créé des stratégies d'action intégrées, communales et locales, afin de trouver une réponse adéquate à ces problèmes et de contrer la concentration de pauvreté dans un même espace. Parmi ces pays, nombreux sont ceux qui – notamment du fait de réformes administratives – axent ces stratégies sur le citoyen, sur la gestion sociospatiale des processus de développement et le regroupement des ressources. C'est ici qu'interviennent les modèles de « l'Etat activant » et du « bon gouvernement » (*Good Governance*).

Les cinq principes du « bon gouvernement » sont :

- *La transparence* : Face aux citoyens, il convient de suivre une stratégie d'information et de communication active, qui utilise un langage à leur portée, pour leur faire comprendre comment se prennent, dans leur commune, les décisions politiques les concernant.
- *La participation* : Il faut consulter les citoyens et les impliquer plus intensément dans les décisions qui les concernent et, d'une façon plus générale, dans la vie de leur commune.
- *La responsabilité* : Il est impératif de développer une forme de coopération nouvelle et structurée entre les offices et institutions légalement en charge afin que les différents niveaux décisionnels puissent trouver des solutions concrètes qui tiennent compte des besoins de la population.
- *L'efficacité* : Il convient de mieux mettre en valeur la ressource que représentent les citoyens pour leur commune, afin que ceux-ci puissent apporter leur contribution aux défis de la société et participer au succès des diverses mesures les concernant tout comme au fonctionnement de la commune de demain.
- *La cohérence* : Il faut développer une stratégie générale pour coordonner de manière adéquate les diverses démarches politiques et les différents niveaux décisionnels.¹¹

Dans de nombreux pays, ces principes entraînent une réussite durable des stratégies de développement social des villes et des quartiers tout en permettant la mise en place d'une structuration sociospatiale (*area-based approaches*).¹²

3.

Selon cette approche, pour garantir l'évolution/les chances des jeunes et de leurs familles, il sera notamment nécessaire d'établir une coopération et un système de réseau entre différents domaines – comme le Travail/Affaires Sociales, la Santé, l'Education, la Jeunesse/Famille, l'Economie et le Développement urbain. Pour créer une cohésion sociale, les quartiers particulièrement défavorisés nécessitent en outre des actions décentralisées assurant une implication active des niveaux régionaux, communaux et locaux ainsi que la participation des partenaires sociaux et de la société civile.

¹¹ Regiestelle E&C, Plate-forme « Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles » du ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse, de 2003 à 2006, août 2003 (non publié)

¹² voir notamment les programmes de l'Allemagne (« La ville sociale » et « E&C »), du Danemark (*Programme Kvarterløft*), de l'Angleterre (*New Deal for Communities*), de la France (*Politique de la Ville*), des Pays-Bas (*Big Cities Policy in Den Haag*), de l'Autriche (*Soziale Stadterneuerung*), et de la Suède (*Urban Development Program*).

On retrouvera ces approches dans les plans d'action intégrés du programme allemand « La Ville Sociale » – qui est un projet commun de la Fédération et des Länder – ou bien encore dans la plate-forme E&C. Grâce à l'instrument que constitue le plan d'action local, notamment, on y projette les expériences positives réalisées à l'aide de projets pour un développement social durable des villes et des quartiers au niveau sociospatial (par exemple avec le programme fédéral « Capital local à des fins sociales – LOS » - « Lokales Kapital für soziale Zwecke, LOS »).

Les plans d'action locaux portent sur des stratégies et des processus de décision décentralisés, coopératifs et participatifs qui intègrent activement les acteurs sur le terrain. Les plans d'action locaux sont un instrument (de régulation) pour une politique sociospatiale aux accents stratégiques et coopératifs, axée sur des espaces de petite taille. Ils ont pour objectif de renforcer les ressources locales et de stimuler l'intégration sociale ainsi que les chances de participation et d'action partagée. Ils se consacrent à des projets de développement bien délimités ou à des problématiques locales.

Les plans d'action locaux ou projets d'action intégrés contiennent au moins :

- une description différenciée et sociospatiale du problème, le développement de modèles et d'objectifs ainsi que la définition d'indicateurs de réussite ;
- un accord des institutions actives s'engageant à coopérer et à agir en réseau ;
- une forme de participation qui engage les citoyens et les acteurs locaux ainsi que
- des relations publiques et une évaluation sur la base des chiffres sociaux liés aux indicateurs de réussite.¹³

Pour enclencher un processus de changement durable en faveur d'une action intégrée pour les quartiers défavorisés, il faut également disposer d'éléments de régulation locaux adaptés. Ainsi, la coopération et les réseaux locaux permettront aux acteurs œuvrant sur le terrain d'obtenir des effets de synergie et de gagner en efficacité, en recourant à des stratégies d'action interdisciplinaires. Outre les ressorts spécialisés, ces acteurs comprennent les écoles d'orientation générale et professionnelle, les actions pour l'emploi, les organismes de formation, les associations caritatives, la gestion des quartiers, les entreprises locales, les groupements et comités de citoyens, ainsi que les institutions actives sur le plan local.

Le but de ces coopérations et réseaux :

- augmenter les chances d'intégration pour les enfants, les jeunes et leurs parents en regroupant les compétences transversales,
- réduire les travaux redondants grâce à un partage efficace des tâches,
- permettre le transfert de savoir-faire entre ressorts et institutions,
- se rapprocher des citoyens (proximité) en plaçant l'accent sur les aides à l'intégration et sur le terrain,
- réaliser des économies et par là-même gagner en liberté d'action grâce aux effets de synergie.

Il est d'avantage possible d'obtenir des effets de synergie significatifs dans les secteurs socialement défavorisés lorsque les différents ressorts coopèrent et regroupent leurs moyens d'aide financière (par exemple sous la forme de budgets liés au terrain et à l'espace social). Par ailleurs, le réseau local opérationnel assure l'intégration des acteurs de l'espace social local, ainsi que l'aménagement des structures participatives et par là-même la participation des enfants, des jeunes et de leurs familles à toutes les

¹³ DJI (Deutsches Jugendinstitut), E&C dans le contexte de nouvelles stratégies de politique communale, 2003

questions les concernant et se rapportant à leurs lieux d'habitation et de vie. Pour que les habitants s'activent, qu'ils aient le pouvoir et la force de décider par eux-mêmes, il est nécessaire de déléguer des ressources et des responsabilités aux organismes impliqués et aux alliances de la société civile, comme les fonds expérimentaux.¹⁴

Panel IV: Renforcement de la société civile et participation

1.

Actuellement, les Etats européens mènent une offensive pour renforcer les apports de la société civile et la participation des jeunes. Les impulsions actuelles des institutions européennes ont notamment été lancées par le Livre Blanc de la Commission Européenne « Un Nouvel Elan pour la Jeunesse Européenne »¹⁵. Dans les domaines de la participation et de l'information, ces impulsions s'adressent expressément aux acteurs locaux. C'est également le cas de la charte pour la « Participation des jeunes à la vie locale et régionale » du Conseil d'Europe.¹⁶ Ces deux publications insistent sur le fait que la participation des enfants, des jeunes et de leurs familles commence au niveau local.

Une participation vécue, accompagnée d'une information complète et bien présentée pour les jeunes : tels sont les facteurs décisifs qui permettront d'atteindre l'objectif d'une citoyenneté active. Il est nécessaire d'intégrer activement les jeunes dans les processus décisionnels (notamment dans ceux qui les concernent directement).

Le discours européen sur la société civile se réfère en outre à la responsabilisation ainsi qu'au renforcement de l'engagement citoyen et du bénévolat, notamment chez les jeunes (mobilisation et entretien du capital social).

2.

De nombreuses communes européennes ont déjà mis en place des procédés exemplaires pour la participation des jeunes à la vie politique locale : nombre d'approches du développement social des villes/quartiers accordent une place centrale aux stratégies d'activation et de participation « bottom-up » (du bas vers le haut) en conférant une place pivot aux habitants, spécialistes de leurs propres affaires.¹⁷

3.

Dans le discours européen sur la participation des jeunes, on observe trois objectifs destinés à renforcer le rôle des jeunes comme citoyens actifs ainsi que leur participation effective dans la société démocratique¹⁸ :

1. un engagement citoyen renforcé des jeunes dans leur communauté,

¹⁴ Regiestelle E&C, poursuite du développement de la plate-forme «Développement et chances des jeunes en zones urbaines sensibles» du ministère de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse, de 2003 à 2006, août 2003 (non publié)

¹⁵ Livre Blanc de la Commission Européenne « Un Nouvel Elan pour la Jeunesse Européenne » du 21.11.2001

¹⁶ Revised European Charter on the Participation of Young People in Local and Regional Life, Adopted by the Congress of Local and Regional Authorities of Europe, 21 May 2003: http://www.coe.int/T/E/CLrae/5_Texts/5_Conventions_and_charters/young.asp#TopOfPage (version du 7 juin 2004)

¹⁷ voir notamment les programmes du Danemark (*Programme Kvarterløft*), de l'Angleterre (*New Deal for Communities*), de la France (*Politique de la Ville*), des Pays-Bas (*Big Cities Policy in Den Haag*), de l'Autriche (*Soziale Stadterneuerung*), et de la Suède (*Urban Development Program*), La Ville sociale info 14, Activation et participation – un regard sur sept pays européens, octobre 2003

¹⁸ Décision du Conseil du 25 novembre 2003 concernant les objectifs communs pour la participation et l'information des jeunes, 2003/C 295/04

2. une plus forte intégration des jeunes dans le système de la démocratie représentative et
3. un soutien plus important des différentes formes d'acquisition de compétences participatives.

Dans ce contexte, il faut veiller à ce que tous les jeunes obtiennent un accès à la vie publique de leur communauté en fonction de leurs conditions de vie individuelles, et qu'ils puissent y participer sans entraves. Des mesures adéquates pourraient être par exemple :

- l'intégration de tous les jeunes dans les structures participatives existantes,
- la reconnaissance de la compétence des enfants et des jeunes par leur participation locale aux processus de résolution des problèmes,
- la reconnaissance du travail des assistants sociaux et des parents sur le plan local et
- l'identification des obstacles qui entravent la participation notamment des jeunes défavorisés.¹⁹

Dans toutes les structures, il convient de rester attentif à ce que la participation des enfants et des jeunes se fasse dans la perspective de l'égalité des sexes et de créer les structures adéquates.

Les enfants et les jeunes ont besoin de leurs propres structures de représentation, activement intégrées dans le processus politique (par exemple des conseils d'enfants et de jeunes ou des parlements). La gestion participative du Conseil de l'Europe est un exemple réussi d'intégration conséquente de l'opinion des jeunes dans des structures formelles de décision.²⁰ Il est toutefois également indispensable d'intégrer dans le dialogue les jeunes qui ne font partie d'aucune organisation. Il convient à cet effet de développer des formes très diverses afin d'obtenir une participation aussi large que possible des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il faudra familiariser les jeunes avec les règles de la démocratie représentative et leur montrer les chemins de la participation active. Mais dans ce contexte, il faut également trouver les raisons pour lesquelles beaucoup de jeunes ne s'intéressent pas à cette forme de démocratie et ne s'y engagent pas.

Les offres à même d'enseigner la participation comptent elles aussi parmi les éléments essentiels. Les expériences d'éducation non-formelles jouent un rôle important dans la formation de la personnalité et la citoyenneté active des jeunes. Mais le système d'éducation formel doit également « former à la participation ». Les structures de participation efficaces s'enracinent directement dans la vie quotidienne des jeunes. C'est là qu'il faut valoriser les occasions existantes pour expérimenter la participation et en créer de nouvelles. Les jeunes doivent également comprendre les avantages d'une participation active dans les processus de la société civile. A cet égard, s'offrent des formes de participation à des projets de quartier : l'aménagement de terrains de jeux ou d'habitations, par exemple, et la surveillance écologique. Des formes ouvertes de participation sont également possibles, tels que des forums pour enfants ou pour jeunes, des tables rondes, des plateaux d'écoute ou des consultations.

Pour les enfants et les jeunes défavorisés, il est nécessaire de créer des conditions favorables à la participation et à l'égalité des chances. Car ces enfants et ces jeunes ne sont pas intégrés dans les structures participatives existantes. Aussi ne sont-ils pas vraiment habitués à articuler leurs besoins publiquement. Leur façon de résoudre les problèmes se résume souvent à la violence et à la délinquance. Ils établissent leurs

¹⁹ idem

²⁰ Informations : <http://www.coe.int/T/E/Cultural%5FCo%2Doperation/Youth/7%2E%5FAbout%5Fus/>

propres règles, dans des groupes de leur âge, dans un monde à eux ; dans la rue, par exemple, ou dans d'autres structures indépendantes. Il faut animer ces jeunes-là de manière spécifique pour les amener à participer à l'aménagement de leur espace de vie. Ils ressentent la politique comme une pratique de la société qui n'est pas de leur compétence.

Afin d'initier un processus durable de coproduction sociale, il est indispensable de recourir à des formes de participation nouvelles, continues, adaptées à la situation sociale et aux différentes tranches d'âge. Elles doivent prendre les conditions de vie des enfants et des jeunes comme point de départ, tout en tenant compte de leurs idées et de leurs besoins. Les informations nécessaires doivent être présentées de façon claire et compréhensible, facilement accessible et sans discrimination. Il faut établir des structures et développer des formes d'apprentissage qui proposent constamment des possibilités de participation aux jeunes et aux familles. Ils doivent participer à toutes les décisions les concernant. Les structures, méthodes et instruments de participation doivent être conçus pour être praticables. Il est nécessaire de disposer de projets d'accès très simple, qui ne soient pas fermés aux idées innovantes et qui déclenchent des processus.

La participation de toutes les jeunes personnes est l'occasion de rendre les processus sociaux vivants et de les inscrire dans la durée. Plus que tout autre groupe, les enfants et les jeunes marginalisés se demandent s'il vaut la peine de s'engager (dans la société civile) car ils ne savent pas si cet engagement apporte des changements positifs et directement perceptibles.²¹

²¹ Rainer Schwarz; Sandra Scheeres : L'importance des formes d'activation et de participation pour les principaux modules de programmes) in E&C, 2002 (non publié)